

Concours Covid 2020 : le ministre change les règles et impose un oral « de titularisation »

Inacceptable ! Signez la pétition FO

Le ministère a présenté fin août un projet d'arrêté « fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation » pour les collègues ayant réussi les concours 2020 sans avoir passé d'oraux.

La FNEC-FP-FO a rappelé que la crise du Covid n'avait rien imposé, que ce sont les décisions gouvernementales, celle du confinement, celle de ne pas faire passer d'oraux de concours, qui ont placé les nouveaux entrants fonctionnaires stagiaires dans cette situation, dont ils ne sont aucunement responsables. Seul le gouvernement est responsable : il a utilisé l'état d'urgence sanitaire que FO a condamné depuis le départ, pour publier un décret, le 27 mars, supprimant tous les oraux des concours et des diplômes.

Une telle attaque contre les droits des collègues nouveaux entrants n'est pas conjoncturelle. Elle participe de la politique qui vise à faire disparaître les concours et le statut. Le gouvernement voudrait pérenniser cette nouvelle mesure et ainsi fragiliser encore plus les stagiaires. Preuve en est, sa hâte à publier son texte, paru le 29 août.

Dégradation des conditions de travail et programmation de la baisse des titularisations

Les lauréats des concours 2020 doivent être pleinement lauréats. Pourquoi changer les règles du jeu en cours de route en leur imposant a posteriori un oral à la fin de l'année de stage ?

Selon le ministère, cet oral ne nécessiterait pas de temps de formation dédié : il faudra cependant bien se préparer à y être confronté. L'année de M2 est déjà assez lourde, avec une charge de travail excessive et les différents avis de titularisation (INSPÉ, tuteur, et directeur d'établissement dans le 2nd degré) : ceci pèse déjà fortement sur les fonctionnaires stagiaires. Un tel oral, en deuxième partie d'année de stage, ne pourra que rendre cette année de stage plus compliquée et entraîner un accroissement des non-titularisations, déjà bien trop importantes.

L'« entretien » : un contrôle de conformité aux attentes de la hiérarchie

Il s'agit d'un entretien professionnel destiné à contrôler des « compétences », dont « l'intégration des éléments réglementaires et institutionnels », « les compétences relationnelles, de communication et d'animation » ou même la « capacité comportementale à exercer durant toute la carrière » ! Rien en rapport avec les épreuves orales des concours initialement prévues ! Tout ceci est de plus déjà en grande partie évalué dans le cadre de l'année de stage de M2 à travers les grilles d'évaluation dont la mise en place, contestée par FO a déjà entraîné une baisse significative des titularisations. L'avis issu de cet entretien sera transmis au jury académique de titularisation : on voit mal comment celui-ci pourrait ne pas tenir compte d'un avis « défavorable » ou « réservé ».

La commission qui procèdera à cet entretien d'évaluation sera composée d'au moins un inspecteur, pas forcément de la discipline enseignée dans le secondaire, et d'un personnel de direction, ou éventuellement d'un membre du même corps. Autant dire que ce qui sera « évalué », ce ne seront pas les capacités disciplinaires ou pédagogiques mais la conformité aux attentes de la hiérarchie.

Cet oral de titularisation, arbitraire, inégalitaire, c'est la spoliation de tous les collègues du bénéfice du concours, donc du Statut !

La FNEC FP -FO appelle à tenir des réunions d'information syndicales dans les INSPÉ mais aussi dans les écoles, les collèges, lycées et universités, qui mettent à l'ordre du jour la revendication :

- ♦ **Abandon de l'oral de titularisation !**
- ♦ **Maintien du droit à la titularisation de tous les collègues !**
- ♦ **Maintien du droit au statut et des droits statutaires pour tous !**

.../...

Pétition

Alerte rouge pour tous les lauréats de concours

Le ministre J.-M. Blanquer veut imposer un oral supplémentaire en juin 2021. Un oral pour exclure de l'Education nationale. Au nom de la loi d'urgence sanitaire, le ministre change les règles et remet en cause le concours.

Avec FO, nous disons NON au ministre :

Nous sommes surchargés de travail et dans des conditions d'affectation souvent difficiles.

Nous sommes lauréats de notre concours.

Hors de question d'y renoncer, Monsieur le ministre.

Abandon de l'oral de titularisation !

Maintien du droit à la titularisation de tous les collègues !

| Nom Prénom | Lieu de stage | Signature |
|------------|---------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

**A renvoyer à : FNEC FP-FO 6/8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil Cedex**